



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

Le 23 avril 2026, à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 17 avril 2026 s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2026-75

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE PACTE TERRITORIAL POUR LA
RENOVATION ENERGETIQUE

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 45 - PROCURATIONS : 2 - VOTANTS : 47

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, M. Cédric MAROS, Mme Dominique SANTONI, M. Frédéric SACCO,
Mme Gaëlle LETTERON, M. El Hadji NDIOUR, Mme Isabelle NOTARIANNI,
Mme Charlotte KHALFAOUI, M. Laurent COSTAGLIOLA-DI-FIORE, Mme Ines MAYSTRE,
M. Patrick BONNET, Mme Florence SAOUDI, M. Christophe CARMINATI, Mme Janet GUEVEL
TAVOLINI, Mme Céline CELCE
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
BUOUX : M. Patrice HIVERT
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD représenté par M. Gilles MARSETTI
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Patrick SIAUD, M. Pierre MARTIN, Mme Justine ESCHENBRENNER,
Mme Florence QUAGHEBEUR
GIGNAC : M. Christophe MEZARD
GOULT : Mme Christine FLORENT
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Bruno PITOT
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
LIOUX : M. Patrice FOURNIER
MURS : M. Alexandre BERGODAA
MÉNARBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY, M. Patrick ICARD
RUSTREL : M. Guillaume JEAN représenté par M. Martin LEFEVRE
SAIGNON : M. Jean-Pierre BOYER
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, Mme Sandrine ISSON, Mme Sophie DELAYE,
M. Marc RICHARDOT
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VIENS : M. Frédéric ROUX
VILLARS : M. Thomas SAMPIETRO représenté par Corinne BALAZUN

Absents :

APT : Mme Laure KALTENBACH-FOURNIER

Procurations :

APT : M. Emmanuel LAURO donne pouvoir à M. Frédéric SACCO
AURIBEAU : M. Roland CICERO donne pouvoir à Mme Martine CALAS

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260423-2026-75-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Page 1 sur 3

CC-2026-75

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le code de la construction et de l'habitation, notamment R. 327-1 (PIG), L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

Vu, le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu, les statuts de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) et en particulier la protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,

Vu, la délibération n°CC-2020-153 du 14 décembre 2020 relative à l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) Pays d'Apt Luberon,

Vu, la délibération n°CC-2021-78 du 20 mai 2021 relative au Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) avec l'Agence Locale de Transition Energétique (ALTE) et le Parc naturel régional du Luberon (PNRL) sur le territoire de la CCPAL pour les années 2021, 2022 et 2023,

Vu, la délibération n°CC-2024-65 du 23 mai 2024 relative à la signature de la convention quadripartite relative au SARE avec le Département de Vaucluse, le PNRL et l'ALTE pour l'année 2024,

Vu, la délibération n°CC-2024-111 du 14 novembre 2024 relative à l'approbation du Programme Local de l'Habitat du Pays d'Apt Luberon,

Vu, la délibération n°CC-2024-112 du 14 novembre 2024 relative à l'évaluation à mi-parcours du Plan Climat Pays d'Apt Luberon,

Vu, la délibération n°CC-2024-142 du 05 décembre 2024 relative à l'engagement dans un pacte territorial pour la rénovation de l'habitat,

Vu, la délibération n°CC-2025-54 du 27 mars 2025 relative à un complément de la délibération n°CC-2024-142,

Considérant, que l'ALTE, en tant qu'Espace Conseil France Rénov', porte le PIG (Projet d'Intérêt Général) Pacte territorial France Rénov' Vaucluse Vert depuis le 1^{er} janvier 2025,

Considérant, que la présente convention de déploiement du SPRH (Service Public de la Rénovation de l'Habitat) ne produira ses effets qu'à compter de la date à laquelle l'ALTE aura effectivement pris en charge le portage du PIG Pacte territorial France Rénov', dans le cadre d'une convention avec l'ANAH,

Considérant, que le régime dérogatoire au pacte territorial est possible jusqu'en fin d'année 2027 en raison de la signature d'un Pacte Vaucluse Vert entre l'ALTE et le Département de Vaucluse,

Considérant, le bilan d'activité 2025 du pacte territorial pour la rénovation de l'habitat déployé dans le cadre de la convention de partenariat avec l'Agence Locale de Transition Energétique (ALTE),

Le président propose de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Décide, de poursuivre son engagement dans le pacte territorial pour la rénovation de l'habitat sous le régime dérogatoire en conventionnant avec l'Agence Locale de Transition Energétique (ALTE) pour l'année 2026,

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20260423-2026-75-DE Date de télétransmission : 28/04/2026 Date de réception préfecture : 28/04/2026 Page 2 sur 3

Autorise, le président à signer la convention ci-annexée,

Autorise, la CCPAL à verser un montant maximum de 30 000 € pour l'année 2026, dont 15 000 € (soit 50 % sous forme d'acompte) à la signature de la convention,

Précise, que le budget de 30 000 € est inscrit au budget primitif 2026 en section fonctionnement du budget Principal,

Autorise, le président de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon à intervenir à toutes les formalités associées.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
Mme Ines MAYSTRE



Le Président,
M. Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 06/05/2026

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260423-2026-75-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Page 3 sur 3

CC-2026-75

RAPPORT D'ACTIVITES

MISE EN ŒUVRE DU PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV'

2025



PAYS D'APT
LUBERON



Table des matières

Le Pacte Territorial Vaucluse Vert	3
Dynamique territoriale.....	5
1. Mobilisation des ménages.....	6
2. Mobilisation des publics prioritaires	6
Information, conseil, orientation	7
1. Profil des ménages.....	8
2. Missions d’information.....	9
3. Missions de conseils personnalisés.....	9
4. Missions d’appui au parcours d’amélioration de l’habitat – publics prioritaires	10
5. Missions d’orientation.....	10
Conclusion et ajustements pour 2026	12

Le Pacte Territorial Vaucluse Vert

Le Pacte Territorial Vaucluse Vert est construit dans la continuité de l'Espace conseil France Rénov' du Vaucluse 2021-2024, opérationnel sur l'ensemble du département de Vaucluse depuis 2021, historiquement porté par le Département de Vaucluse.

Entre 2021 et 2024, plus de 4 500 ménages ont sollicité ce service. Ce dispositif était financé par le programme du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE), piloté nationalement par l'ADEME et l'ANAH, qui réunit le Département, la Région et les EPCI, avec une contribution des certificats d'économie d'énergie (CEE) à hauteur de 50%.

L'ensemble des partenaires du dispositif ont évalué qu'il s'agit d'un service reconnu et adapté aux besoins des habitants, déployé de façon cohérente sur l'ensemble du territoire, qui entretient des relations de confiance avec les intercommunalités

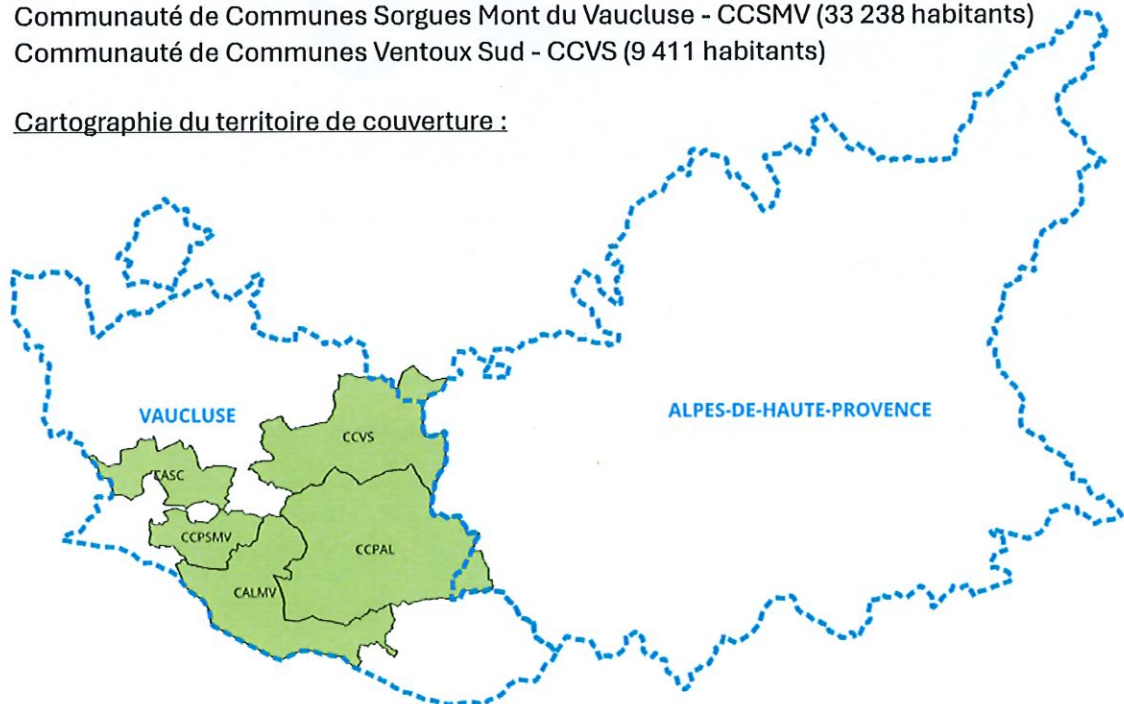
Afin d'assurer la continuité de service public par suite de la fin programmée du SARE au 31/12/2024, l'ALTE et les collectivités se sont engagées dans le nouveau programme national prévu pour faire fonctionner le service public de la rénovation de l'habitat (SPRH), à savoir : le programme d'intérêt général (PIG) Pacte territorial France Rénov'.

Le territoire de projet est constitué de collectivités qui ne pouvaient porter elles-mêmes un Pacte territorial à partir du 1^{er} janvier 2025, mais souhaitaient déployer le SPRH¹ sur leur territoire.

Le périmètre d'intervention compte 176 021 habitants répartis sur les EPCI suivants :

- Communauté d'Agglomération Sorgues du Comtat – CASC (48 329 habitants)
- Communauté d'Agglomération Luberon Monts du Vaucluse – CALMV (55 092 habitants)
- Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon - CCPAL (29 951 habitants)
- Communauté de Communes Sorgues Mont du Vaucluse - CCSMV (33 238 habitants)
- Communauté de Communes Ventoux Sud - CCVS (9 411 habitants)

Cartographie du territoire de couverture :



¹ Service Public de la Rénovation de l'Habitat

Les objectifs poursuivis sont :

- Proposer un parcours de rénovation simple et lisible pour les usagers, en renforçant l'articulation entre les acteurs de l'écosystème de la rénovation et de la lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne
- Favoriser la sécurité des logements et des personnes à domicile en promouvant l'adaptation du logement et son efficacité énergétique pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap vivant à domicile.

Les champs d'intervention de l'espace Conseil France Rénov sont les suivants :

- Volet 1 : dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels du territoire.
- Volet 2 : information, conseil, orientation des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et copropriétés sur les thématiques précisées dans le tableau ci-dessous.

Information	Technique	Financier	Juridique	Social
Rénovation énergétique en logement individuel	Socle : oui			
Propriétaires bailleurs	Socle : oui		Information renforcée : oui	
Adaptation du logement	Socle : oui			
Copropriété	Socle : oui		Information renforcée : oui	
Lutte contre l'habitat indigne ou dégradé	Socle et information renforcée : oui			
Conseil personnalisé	Technique	Financier	Juridique	Social
Rénovation énergétique en logement individuel	Socle : oui			
Propriétaires bailleurs	Conseil renforcé : oui			
Adaptation du logement	Conseil renforcé : oui			
Copropriété	Conseil renforcé et articulation structures spécialisées			
Lutte contre l'habitat indigne ou dégradé	Montée en compétence et articulation structures spécialisées			
Orienter vers les acteurs adaptés aux besoins	Socle : oui			
Missions facultatives	Technique	Financier	Juridique	Social
Diagnostic préalable publics prioritaires	Oui			
Appui au parcours d'amélioration de l'habitat	Oui			

Le déploiement des actions est dimensionné en fonction des orientations de chaque collectivité adhérente impliquée.

Dynamique territoriale

Dans le cadre du volet 1 « Dynamique territoriale », l'ALTE a déployé un ensemble d'actions visant à mobiliser différents publics cibles, à savoir :

- les ménages et les collectivités,
- les publics prioritaires identifiés en lien avec le EPCI,
- les professionnels de l'habitat privé (entreprises de rénovation, agents immobiliers, notaires),
- les acteurs du champ médico-social (CCAS, CLIC),
- ainsi que les partenaires de l'écosystème territorial (Espaces France Services, ADIL)

À compter de juillet 2025, alors que le Pacte territorial Vaucluse vert venait d'entrer en phase opérationnelle, la fermeture de la plateforme nationale MaPrimRénov' a conduit à adapter immédiatement la stratégie de mobilisation, afin d'éviter la constitution de files d'attente supplémentaires et la génération de demandes d'aides qui ne pouvaient être satisfaites dans des délais maîtrisés.

La fermeture de la plateforme a par ailleurs entraîné un arrêt immédiat des nouvelles sollicitations, y compris pour MaPrimeAdapt', dont le guichet demeurerait pourtant ouvert, une partie des usagers assimilant cette interruption à un blocage global des dispositifs et suspendant de fait leurs démarches.

Cette situation a imposé une réorganisation dans l'urgence, et notamment la mise en œuvre d'actions de terrain (affichages, rencontre de prescripteurs) non prévues, et visant à informer et faire redémarrer la dynamique MaPrimAdapt'.

PACTE TERRITORIAL	Nb /an convention	Réalisé réel
1. Dynamique territoriale de mobilisation des publics cibles		
a) Mobilisation des ménages		
Site internet, témoigniau et communication générale	1	1
Campagne d'affichage ciblée	2	3
Stands de l'ECFR	1	1
Réunions d'information	-	
Balades thermiques	-	
Forum	-	
Réunions d'information de quartiers	3	-
Intervention lors de réunions extérieures	-	
b) Mobilisation des publics prioritaires - « Aller-vers »		
Organiser la chaîne de détection des publics prioritaires	-	
Permanences renforcées	3	-
Intervention lors de réunions extérieures	2	2
Planning annuel de réunions d'information préventive		
c) Mobilisation des professionnels	-	
Rédiger des supports de communication	2	1
Sensibiliser les professionnels par « l'aller-vers »	1	-

Aux vues des résultats, nous ne pouvons que constater que cette stratégie n'a fonctionné que partiellement. Si elle a permis de contenir les tensions et de maintenir une information de qualité

auprès des ménages, elle n'a pas compensé l'effet d'arrêt brutal des dépôts ni l'attentisme généré par l'instabilité nationale. Une partie des projets a ainsi été reportée, parfois abandonnée, conduisant mécaniquement à un réalisé 2025 en deçà des prévisions initiales, malgré le maintien d'un engagement opérationnel constant sur le terrain.

Parallèlement, l'organisation du service – équipes mobilisées, coordination partenariale maintenue – a dû être conservée afin de garantir la continuité du pacte sur les cinq intercommunalités, dans un contexte pourtant marqué par une baisse d'activité subie.

1. Mobilisation des ménages

Afin de renforcer la visibilité de l'offre de service sur les territoires, une page web dédiée à chaque EPCI a été créée sur le site <https://alte-francerenov.fr/>. Ces pages permettent de relayer les informations propres à chaque collectivité : permanences locales France Rénov', calendrier des animations, mise en avant des opérations programmées de l'habitat et actualités locales en lien avec la rénovation de l'habitat.

Les évolutions des conditions d'accès aux dispositifs MaPrimeRénov' au 1er janvier 2025, combinées aux incertitudes budgétaires du début d'année dans l'attente du vote de la loi de finances (adoptée mi-février), ont entraîné une baisse significative des appels et des demandes entrantes. Dans ce contexte, l'ALTE a pu tenir un stand lors de la journée « check up » seniors à Apt le 27/11/2025.

Également, des campagnes de mobilisation des prescripteurs ont été mises en œuvre sur le terrain. Les conseillers se sont déplacés pour rencontrer les collectivités, et autres prescripteurs locaux, afin de présenter le service public, et diffuser des supports de communication valorisant prioritairement le service d'information conseil pour l'adaptation au maintien à domicile (MaPrimAdapt). Ces actions ont permis de renforcer les liens avec les secrétaires de mairie et travailleurs sociaux. Les affiches ont été diffusées dans des commerces de proximité identifiés comme stratégiques, ainsi qu'auprès de partenaires et prescripteurs (centres de soins, Espaces France Services, CCAS, CLIC). Les conseillers ont profité de ces déplacements pour rencontrer les partenaires, rappeler les modalités de contact du guichet unique et présenter les actualités du dispositif France Rénov', notamment les CCAS d'Apt et Bonnieux.

Au total, 139 prescripteurs ont été visités et mobilisés sur le territoire Vaucluse Vert.

2. Mobilisation des publics prioritaires

Dans le cadre de leur politique en faveur de l'habitat, les EPCI ont poursuivi et renforcé leur action à destination des publics en situation de perte d'autonomie et/ou aux revenus modestes, caractérisés par un éloignement fréquent des outils numériques.

Après une phase de déploiement de plusieurs mois du Pacte Territorial, une stratégie de communication ciblée ainsi que des actions de mobilisation spécifiques ont été définies et mises en œuvre, dans un contexte marqué par la fermeture du guichet MaPrimeRénov'. Cette dynamique a toutefois été impactée par les évolutions successives du dispositif MaPrimeRénov'.

Information, conseil, orientation

L'Espace Conseil France Rénov' (ECFR) déploie une offre d'information, de conseil et d'orientation accessible à l'ensemble des ménages, couvrant l'intégralité du champ d'intervention du Service public de la rénovation de l'habitat : rénovation énergétique, adaptation du logement à la perte d'autonomie, lutte contre l'habitat indigne et dégradé, ainsi que traitement des copropriétés et du parc locatif privé.

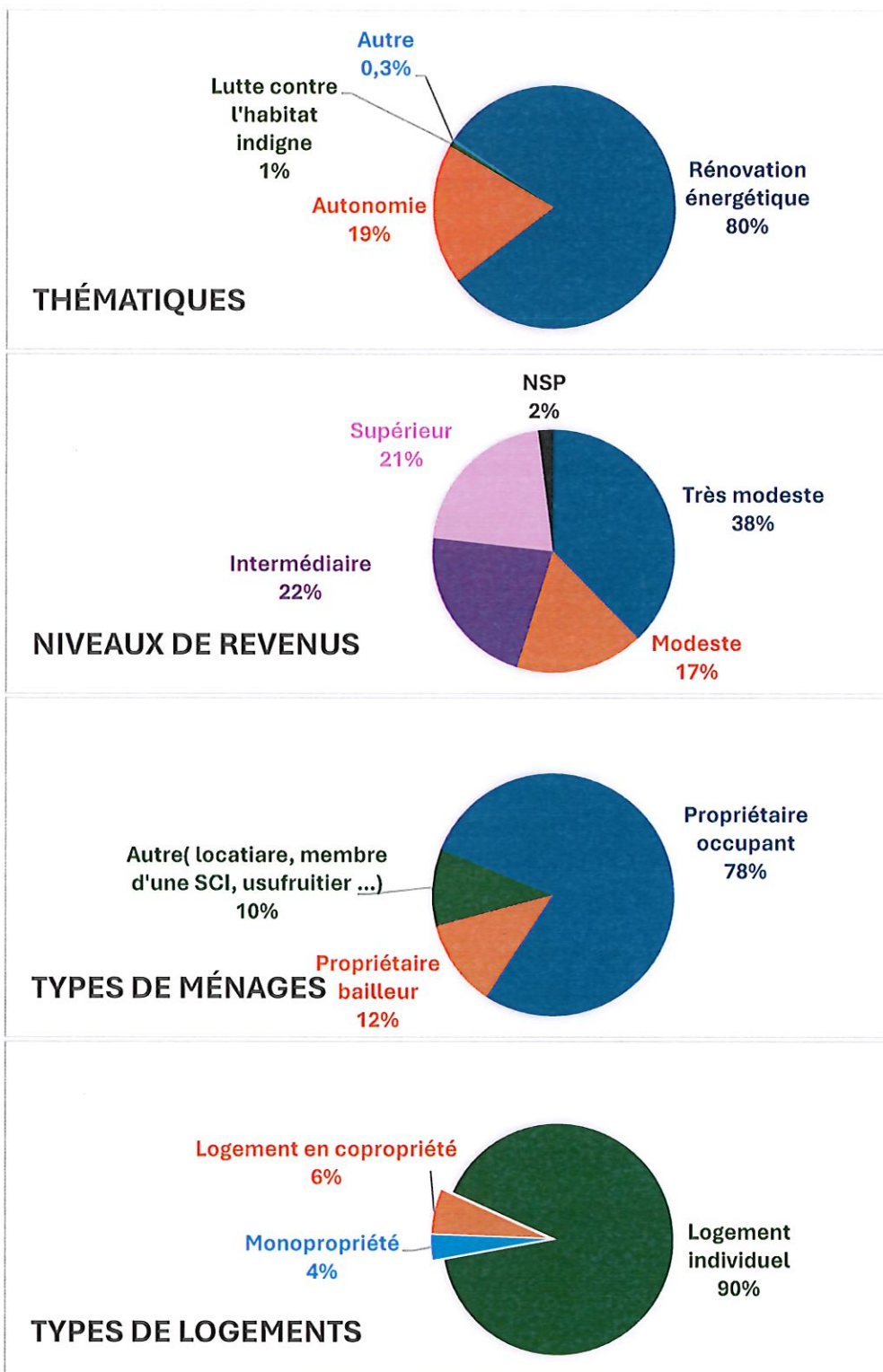
Toutefois, au regard des éléments de contexte précédemment exposés – fermeture temporaire de la plateforme nationale, suspension des instructions, incertitudes sur les règles d'engagement et ajustements successifs des dispositifs – un écart était inévitable entre les objectifs prévisionnels de ménages informés, conseillés et orientés, et les résultats effectivement constatés. L'arrêt brutal des dépôts a en effet généré un phénomène d'attentisme, voire de retrait temporaire de certains porteurs de projets, réduisant mécaniquement le volume de sollicitations, indépendamment de la mobilisation maintenue par l'ECFR sur le territoire.

Le tableau ci-après présente le volume de missions réalisées par l'ECFR, ventilé par canal de contact. Ces données constituent un indicateur de la dynamique territoriale des projets de rénovation de l'habitat, fortement influencée par l'actualité de France Rénov' et par les évolutions régulières des dispositifs tout au long de l'année.

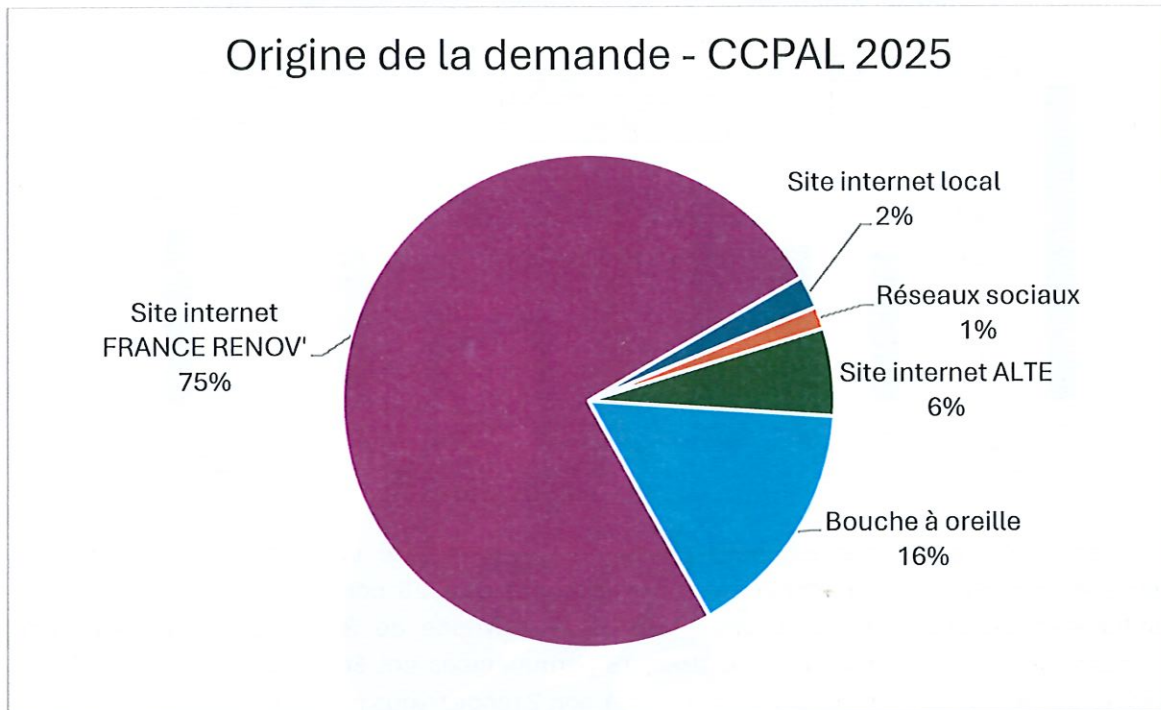
PACTE TERRITORIAL CCPAL	Nb /an convention	Réalisé réel
2. Information, conseil et orientation		
a) Information et d'orientation		
Accueil téléphonique	370	142
Formulaire projet	370	142
Adresse mail infoenergie@alte-provence.org	370	142
b) Conseil personnalisé		
Permanences conseil sur rdv (nbre de permanences)	30	19
Rdv de conseil téléphonique (nombre de conseils)	243	91
c) Présentation de l'offre d'accompagnement		
Transmissions liste des accompagnateurs	200	35
Signature attestations	20	27
3. Diagnostic préalable publics prioritaires - avec visite		
Collecte de données au téléphone	1	-
Collecte de données lors d'une VAD	29	9
Evaluations spécifique autonomie	30	9
Rapport	30	9
Orientation ménage	30	9
4. Conseil renforcé - avec visite		
La prise de mesure et d'informations	20	18
La définition du besoin de travaux et scénarios	20	18
Rapport	20	18
Orientation	20	18

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260423-2026-75-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception en préfecture : 28/04/2026

1. Profil des ménages



Origine de la demande - CCPAL 2025



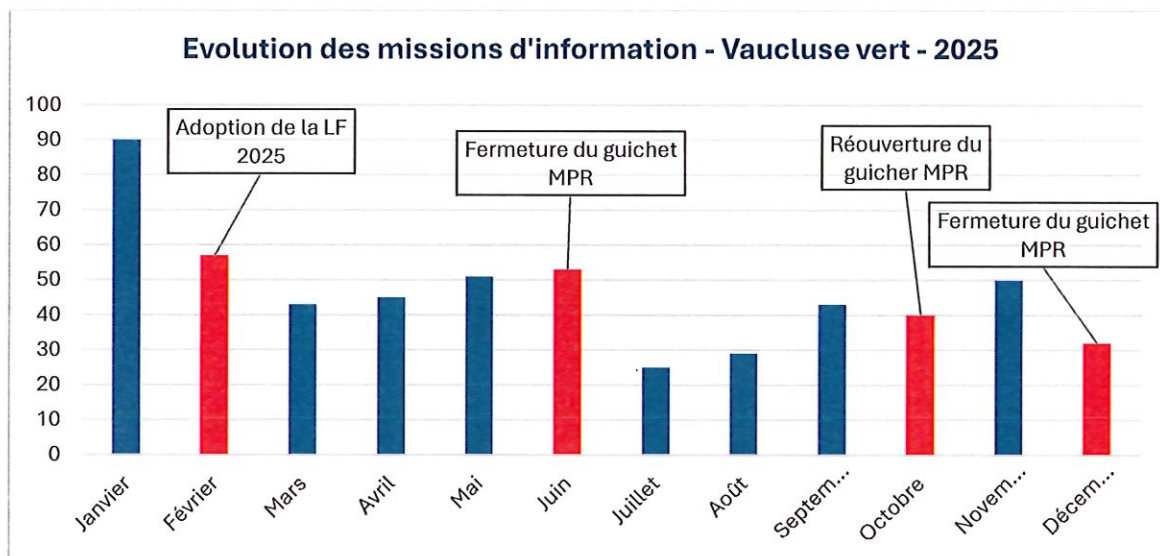
2. Missions d'information

L'accueil téléphonique assuré par l'ALTE, sur des plages horaires étendues (du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30), permet d'apporter une première réponse aux interrogations des ménages, tant sur les aspects techniques que financiers, juridiques et sociaux de leur projet de travaux.

Dans la majorité des situations, ce premier échange conduit à la programmation d'un rendez-vous avec un conseiller, sous la forme d'un entretien téléphonique approfondi ou d'un rendez-vous en permanence physique, afin de préciser et d'approfondir le projet.

3. Missions de conseils personnalisés

En 2025, 80 % des conseils délivrés ont porté sur la rénovation énergétique, contre 19 % relatifs à l'adaptation du logement à la perte d'autonomie. La faible sollicitation sur ce dernier volet s'explique principalement par l'absence de communication nationale France Rénov' à compter du deuxième trimestre 2025, ainsi que par la communication d'AMO nationaux non implantés localement. Par ailleurs, à partir de juin 2025, la communication de l'Anah relative à la fermeture du guichet et aux fraudes, centrée sur MaPrimeRénov', a entraîné un ralentissement global des demandes.



Dans ce contexte, les permanences physiques ont enregistré une baisse significative de fréquentation, avec 74 permanences et 153 rendez-vous en 2025, contre 84 permanences et 262 rendez-vous en 2024, soit une diminution de la moyenne de 3,1 à 2,1 rendez-vous par permanence. Sur le territoire de la CCPAL, 19 permanences ont été tenues et ont permis de réaliser 38 rendez-vous de conseil personnalisé, soit 2 rendez-vous par permanence.

Globalement, les incertitudes et évolutions du dispositif France Rénov' ont contribué à un moindre recours aux permanences locales, au profit d'un usage accru du conseil téléphonique.

	Nombre de permanences	Nombre de ménages conseillés	Moyenne ménages conseillés/permanence
CCPAL	19	38	2,0
Saint-Saturnin-lès-Apt	8	16	2,0
Apt	7	20	2,9
Goult	1	2	2,0
Cereste	2	0	0,0
Viens	1	0	0,0

4. Missions d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat – publics prioritaires

Cette mission, réalisée dans le cadre de visites à domicile, vise à qualifier précisément les besoins des ménages et à évaluer la pertinence de leur projet de travaux, préalablement à une orientation vers un AMO. Elle permet ainsi de limiter le recours à des prestations d'assistance susceptibles de ne pas aboutir à la concrétisation du projet.

Sur les 27 missions d'appui, 18 concernaient des projets de rénovation énergétique et 9 portaient sur l'adaptation du logement à la perte d'autonomie.

5. Missions d'orientation

Dans 25 % des situations (35 orientations sur 142 prises de contact), le conseil personnalisé a abouti à une orientation vers un assistant à maîtrise d'ouvrage (54 % vers des AMO MAR, 41 % vers des AMO MaPrimeAdapt', 3 % vers un AMO LHI) ou vers d'autres structures compétentes

(diagnostiqueurs, entreprises labellisées RGE, etc.). Cette mission s'est traduite par la transmission de listes neutres d'AMO agréés ou habilités intervenant sur le territoire.

À titre de rappel, en 2025, plus de 60 intervenants étaient référencés comme Mon Accompagnateur Rénov' (MAR) et 7 AMO spécialisés dans l'adaptation du logement. L'ALTE a procédé à une actualisation régulière de ces listes, afin de tenir compte des périmètres d'intervention effectifs des opérateurs, certains étant exclusivement mobilisés dans le cadre d'OPAH ou n'intervenant pas sur l'ensemble du territoire départemental.

Conclusion et ajustements pour 2026

L'année 2025 a été marquée par des évolutions fréquentes et significatives des modalités de MaPrimeRénov', nécessitant un ajustement constant des informations transmises aux ménages et des estimations d'aides financières communiquées. La fermeture temporaire du guichet de dépôt des dossiers, entre juin et octobre, consécutive à l'engorgement national des demandes et à la nécessité de sécuriser les dispositifs, a profondément ralenti la dynamique des projets et réduit la visibilité de l'accompagnement proposé sur le territoire.

Cette conjonction d'événements a entraîné un ralentissement très marqué de l'activité du guichet France Rénov' porté par l'ALTE. Dans un contexte d'incertitude et d'attente des ménages, le volume de sollicitations et de projets engagés s'est contracté, indépendamment du niveau de mobilisation des équipes. À partir de l'été 2025, afin de maintenir un lien actif avec les acteurs du territoire, l'ALTE a déployé plusieurs actions de communication de terrain, en mobilisant l'ensemble des moyens humains disponibles autour de MaPrimeAdapt' et des aides demeurées actives, ainsi qu'en préparation de la réouverture du guichet MaPrimeRénov' au 30 septembre. Ces actions ont pris la forme d'opérations d'affichage, de sensibilisation et de rencontres avec les prescripteurs locaux. Toutefois, la restriction des critères d'éligibilité intervenue dès le 1er octobre 2025 a fortement limité la capacité de transformation de ces démarches en projets effectivement déposés.

Ces fluctuations ont également affecté l'activité d'AMO de l'ALTE (Accompagnateur Rénov' et AMO adaptation), dans un contexte de baisse d'activité subie et non anticipable à l'échelle territoriale. L'association a dû adapter son organisation et ajuster ses charges afin de préserver la continuité du service public sur les cinq intercommunalités du Pacte Vaucluse Vert. Cette adaptation a conduit, en dernier recours, à procéder à plusieurs licenciements économiques.

L'année 2026 s'ouvre dans un contexte national toujours marqué par une situation budgétaire évolutive, par la fermeture prolongée des guichets de dépôt et par la priorité donnée, au niveau national, au traitement des dossiers déjà engagés avant toute reprise à pleine capacité des dispositifs. Cette séquence transitoire, qui devrait se prolonger sur le premier semestre 2026, modifie substantiellement les conditions d'intervention des opérateurs territoriaux et la dynamique des projets.

Dans ce contexte, les ménages sont incités à consolider leurs projets dans un environnement où les délais d'instruction demeureront durablement longs et où les règles d'éligibilité restent susceptibles d'évoluer. L'enjeu n'est donc plus d'accélérer la mobilisation, mais de sécuriser les parcours, de fiabiliser les informations transmises et d'accompagner la maturation des projets dans des conditions stabilisées.

Par ailleurs, la capacité de proximité territoriale de l'ALTE a été impactée par les ajustements organisationnels rendus nécessaires en 2025. Elle devra être progressivement reconstituée, dans un cadre réaliste et soutenable. En lien étroit avec les EPCI, l'ALTE souhaite ainsi adapter son organisation afin de maintenir une présence active, lisible et sécurisée sur le territoire, tout en tenant compte des volumes d'activité réellement observés.

En 2026, l'activité devra être recentrée sur l'accueil, la primo-information téléphonique et le conseil des usagers éligibles, leviers prioritaires pour accompagner la construction de projets techniquement et financièrement solides, en cohérence avec des cadres nationaux encore

évolutifs. Les interventions de terrain seront volontairement ciblées sur les événements locaux les plus structurants, afin de préserver une visibilité maîtrisée du service, tandis que le dispositif de permanences locales sera ajusté pour optimiser le remplissage des créneaux et la qualité des échanges.

Ces évolutions traduisent un changement de cycle : les plans d'action initialement définis lors du lancement du Pacte Vaucluse Vert ne correspondent plus pleinement aux conditions opérationnelles actuelles. Il apparaît dès lors indispensable d'engager leur réexamen à l'échelle du Pacte, puis au niveau de chaque EPCI, afin d'aligner les objectifs, les modalités d'intervention et les moyens mobilisés avec la réalité du contexte 2026.

Cette adaptation progressive permettra à l'ALTE d'ajuster son organisation de manière sécurisée et soutenable, tout en garantissant la continuité du service public. Elle suppose également que le financement du dispositif puisse être apprécié au regard des dépenses effectivement engagées pour assurer cette continuité, et non exclusivement au regard d'objectifs définis dans un environnement qui a profondément évolué.

Ainsi réajusté, le Pacte Vaucluse Vert pourra s'inscrire dans une logique de responsabilité, de stabilité et de préparation active à la relance, en cohérence avec les orientations nationales exprimées par la Directrice générale de l'ANAH.

